

HISTORIQUE DE NOTRE COMBAT

Le Phénomène Travail Précaire n'est pas nouveau

- ❖ L'industrie sucrière avec le travail saisonnier
- ❖ Le Secteur de la construction
- ❖ Le Secteur du textile avec les travailleurs immigrants,
- ❖ Le Secteur manufacturier domestique fut depuis des décennies les proies du travail précaire.
- ❖ A partir de Février 2009 tout le secteur prive a travers une dérégulation et une déréglementation à outrance sont sous l'influence négative du travail précaire.

Avec la création de OMC en 1995 et avec une économie de marche, tout les gouvernements successif ont tenté leurs reformes au nom d'une flexibilité a outrance mais en vain !

En 2008 avec une fragmentation du mouvement syndicale due a une révision alléchante des conditions de travail et des salaires dans le secteur publique, les lois existantes furent votes dans l'indifférence des travailleurs qui suivaient attentivement les jeux olympiques de Beijing.

Mais nous nous fions à notre détermination et notre capacité de mieux s'organiser pour répondre aux défis.

Nous avons toujours été proactif contre le travail précaire.

Dans les années 80, nous avons commencé par organiser les travailleurs du prive dans un seul syndicat la 'Private Enterprises Employees Union' afin de créer un rapport de force plus favorable en faveur des travailleurs du secteur prive pour mieux négocier et signer des accords collectifs.

Dans les années 90, on commença par regrouper les travailleurs dans des syndicats au niveau sectoriel dans les secteurs de la construction, de l'alimentation, de l'imprimerie et papeterie, de la chimie pour les même raisons de mieux s'organiser et revendiquer le droit d'être consulter sur des questions et reformes relatives a leur secteur.

1994, le premier vrai accord de procédure globale dans un secteur spécifique (la Construction) fut signé (*Copie ci-joint Annexe 1*). Avant un accord similaire avait été signe pour l'industrie sucrière mais qui ne couvrait pas tout les travailleurs du secteur.

Déjà ou avait commencé une campagne de sensibilisation contre les méfaits de l'amiante et cela concernait principalement les travailleurs contractuels qui faisaient le sale boulot de désamiantage ou d'installation de nouveau procédé se servant de l'amiante.

En 1999 nous avons réussi à obtenir le droit d'exhumer un de nos confrères décédé d'un cancer du poumon suite à l'exploitation à l'amiante. Avec l'aide de l'université de Manchester en Angleterre, il fut prouvé à travers un 'Asbestos Fibre Count' que le poumon de Claude Marguerite (Le Confrère qui fut exhumé) contenait de l'amiante. La loi fut immédiatement amendée pour interdire l'importation de l'amiante bleu reconnu pour être le plus dangereux (*copie du test ci-joint annexe 2*). C'était une première victoire et les travailleurs contractuels commençaient à nous faire confiance, car cela les concernait plus directement.

En 2001 le premier accord collectif global couvrant tous les travailleurs de la construction y compris les travailleurs immigrants encore inexistant dans ce secteur, fut étendue à travers le 'National Remuneration Board' dans notre 'Remuneration Order' afin de donner force de loi à notre accord collectif signé entre le 'Construction Metal and Furniture Employees Union' (aujourd'hui connu comme la 'Construction, Metal and Wooden Employees Union') et le 'Building and Civil Engineering Contractors Association', l'organisation des employeurs dans le secteur de la construction (*Copie ci-joint annexe 3*).

Cet accord vint révolutionner le Monde du Travail. Pour la première fois les travailleurs contractuels pouvaient bénéficier d'un jour de congé de maladie et d'un jour de congé casuel par mois. Au même titre que les travailleurs permanents, les contractuels bénéficiaient des mêmes salaires et taux d'augmentation. Le droit de leur donner une compensation pour chaque mois de travail accompli, était une réalité.

En 2005 un deuxième accord collectif global fut signé et en 2008 après un 'Lobby' intensif auprès des Ministres du Travail, successif, nous avons parvenu à étendre et intégrer ce nouvel accord dans la législation.

En 2006 avec la révision des conditions de travail dans le secteur de la distribution, nous avons parvenu à étendre les mêmes droits pour les travailleurs contractuels dans ce secteur. Ce fut un deuxième accord global au niveau sectoriel qui a été changé.

Depuis dans tous nos accords collectifs au niveau des entreprises, les mêmes protections pour nos frères et sœurs contractuels sont insérées.

En 2006 lors de notre déposition devant le 'National Remuneration Board' pour le secteur de la construction, nous avons réussi à avoir une recommandation globale sur un minimum de condition de travail dite sociale qui étaient considérées comme fondamentale à tout les secteurs économique et à tout les travailleurs INDISTINCTEMENT (*copie ci-joint annexe 4*).

C'était une nouvelle victoire. Même le NRB qui est une institution concernée de faire des recommandations sectorielles avait commencé à réfléchir et recommander globalement. En plus que les 'Overseas Leave' avaient été changés en 'Vacation Leave'. Les travailleurs pouvaient en bénéficier localement mais qui malheureusement ne couvre pas les travailleurs contractuels.

Mais tout n'était pas si roses !

Le gouvernement installé depuis 2006, a pris un technicien de la banque mondiale comme secrétaire d'état à la finance. Depuis les réformes ultra-libérales n'ont cessé de voir jour.

Déjà dans le premier discours du budget de l'actuel Ministre des Finances, la volonté d'amender les lois du travail afin de protéger l'investissement, avait été clairement définie.

Nous avons compris que le jour des travailleurs était compté.

Nous commençons par réfléchir comment :-

- (1) Organiser la résistance
- (2) Organiser pour mieux attirer les travailleurs vers le syndicat, en particulier les travailleurs contractuels car au nom de la flexibilité leur nombre ne cessait d'augmenter.
- (3) Réactualiser nos propositions afin d'être proactive vers l'amendement de nos législations du travail

Des propositions furent travaillées et discutées au niveau des assemblées de bases.

Afin de mieux s'organiser et de créer une synergie nationale, un front réunissant les travailleurs du privé (le FRONT DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PRIVE) fut créé en 2003 lors d'une grève de la faim des employés du secteur des 'Tour Operators' avec les camarades Jane Ragoo et Reez Chuttoo fut aussi parti des grévistes.

Afin de régler le problème du travail précaire, les propositions suivantes avaient été faites.

- (1) Création d'un fond de retraite portatif (*copie ci-joint annexe 5*)

- (2) Introduction d'une nouvelle forme de cotisation pour les employeurs dans le fond de pension Nationale à travers un pourcentage du chiffre d'affaire de l'entreprise. Avec plus de précarité et l'encouragement du gouvernement vers une économie informel, plus de travailleurs ne voyaient pas les contributions pour une pension de retraite se faire. Et les employeurs qui ne contribuent pas pour les travailleurs immigrants. Paradoxalement les entreprises font des gros bénéfices et ne contribue presque rien dans le fond de pension car officiellement, ils ont que très peu d'employés. Les autres sont des contractuels employés souvent par des contacteurs fantômes.
- (3) Nous avons aussi proposes que priorités de re-embauchement devraient être donne aux contractuels.
- (4) Que les salaires et conditions de travail entre les permanents et les contractuels ne devraient pas être discriminatoires. Car l'Etat Mauricien a ratifie les Conventions 100 et 111 du BIT contre la discrimination.
- (5) Que les conditions de travail pour les travailleurs immigrants devront être égale dans la pratique et non que sur papier. Car notre constitution la garantit.
- (6) Que des réglementations par définir le type de logement et accommodations hygiénique, pour les travailleurs immigrants et autre concerne soient introduire.

Mais un Syndicat qui n'arrive pas a augmente ses membre et de créer l'impacte, est un prophète qui prêche dans le désert !

Pour attirer plus de membre et redynamiser notre lutte, les décisions suivantes a été pris.

- (1) Initie nos membres à l'informatique afin de se servir des technologies modernes pour créer un réseau de communications effectif.
- (2) Création d'une école d'informatique en 2006 avec 24 ordinateurs et une équipe bénévole comme instructeur et ouvert a tout les travailleurs, chômeurs et leur famille gratuitement.
- (3) Création d'une banque populaire en 2008 afin d'encourager les travailleurs a économiser et trouver un appui financier a très faible taux d'intérêt et en même temps éduquer les travailleurs a dépenser judicieusement afin de ne pas être victime de la société de consommation.

- (4) S'investir dans des campagnes de sensibilisation contre les méfaits du SIDA et la de-stigmatisation de la maladie afin de mieux protéger les victimes.
- (5) Développer des réseaux de communication efficace en se servant de l'audio visuel (Introduction d'un mini métrage conçu et enregistré avec nos seuls efforts).
- (6) Création d'un 'Web Site' qui nous rendra plus accessible a toutes les nations du monde afin de mieux s'informer et s'organiser.
- (7) En 2008 le 'Front Travailleurs du Secteur Prive' qui fut fonde en 2003 et regroupant diverse Syndicats sectoriels fut transforme en 3 Fédérations Syndicales professionnels notamment pour le secteur chimique et autres, le bois et le bâtiment et le secteur des services (regroupant les textile, le tourisme, l'agriculture, la distribution et autres.

En 2009, la Confédération des Travailleurs du Secteur Prive fut enregistré.

Notre but était de regrouper et de représenter tout les travailleurs du Prive afin de sortir du gong des intellectuels qui depuis des décennies ont contrôles et jouies de toutes les avantages d'être dirigeants de toutes les Fédérations Syndicales de Maurice.

Les travailleurs du Prive, en particulier ceux affectés par le travail précaire ont été trop longtemps négligé par la plupart des Fédérations Syndicales.

Nous nous sommes investies dans des projets sociales afin d'attires les travailleurs contractuels et de leur montrer les supports qu'ils pourront en bénéficier en se joignant au Syndicat.

Pour certain cela peut être conçue comme de l'opportunisme, Mais depuis notre existence, nous avons toujours œuvré en luttant contre le travail précaire.

Aujourd'hui le problématique du travail précaire concerne tous les travailleurs de Maurice et du Monde. Notre lutte et nos victoires doivent être globale. Organisons nous contre les multi nationales qui sur exploitent nos frères et sœurs.

Salutations

CMCTEU – Ile Maurice

Aout 2009